



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Grambouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Grambouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ secretariat@sivosdelunion.fr

PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, Le 11 mars à 19h10 les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

- Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 03 décembre 2025
- Communications
- Délibérations
 - 2026/01 Fiscalisation des participations communales
 - 2026/02 Facturation des repas cantine du 05 et 09 janvier 2026
 - 2026 /03 Eligibilité fiscale de la facturation cantine
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothee	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Mme Cindy Marie a été nommée secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE :**

Brigitte Estrier : J'ouvre la dernière séance de mon mandat de présidente. Il nous reste encore quelques décisions à prendre. Nous avons 2 délibérations à l'ordre du jour et à la suite d'informations reçues lundi dernier, je vous demande l'autorisation pour ajouter une délibération supplémentaire concernant l'éligibilité fiscale de la facturation cantine.

En êtes-vous d'accord ?

Après un vote à main levée, les membres présents autorisent à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

Je vous remercie et allons passer au premier point de l'ordre du jour à savoir l'approbation des PV de nos 2 derniers conseils.

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 24.09.2025	Brigitte Estrier : sans remarque du Comité Syndical, le PV du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité
PV du 03.12.2025	Brigitte Estrier : sans remarque du Comité Syndical, le PV du 03 décembre 2025 est adopté à l'unanimité

➤ **COMMUNICATIONS**

Conseil d'école du 10 mars 2026	<p>Brigitte Estrier Le conseil d'école s'est déroulé le 10 mars 2026 à la salle polyvalente de Graimbouville</p> <p>A la demande de l'Education Nationale, la migration vers le dispositif de filtrage de protection des accès internet pour les écoles a été réalisée à l'école l'Envolée. Ce dispositif est imposé dans le cadre de la protection des mineurs et conformément aux obligations légales encadrant l'accès à Internet en milieu scolaire.</p> <p>L'installation du dispositif est en cours avec quelques difficultés d'installation : il a été décidé de faire appel au correspondant informatique de l'éducation nationale : Mme Lacassin le contacte.</p> <p>Point sur les effectifs : stables sur Graimbouville avec un départ et une arrivée. Sur Saint-Gilles, 2 départs de CM1 ont été enregistrés après ces dernières vacances</p> <p>Pour la rentrée prochaine : 16 petites sections sont d'ores et déjà inscrites. Nous en attendons 4 potentielles.</p> <p>Les activités passées et à venir ont été abordées par les directeurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un échange de la classe des CM avec une école d'Harfleur : correspondance épistolaire et déplacement de nos élèves prévu le 4 juin suivi d'un accueil de la classe des élèves d'Harfleur le 16 juin. • Le 6 novembre une journée de sensibilisation sur le harcèlement scolaire a été proposée sur L'école l'envolée, journée animée par un référent sur le sujet. • Le samedi 28 mars : Cross scolaire à Etainhus. Les élèves ont débuté leur entraînement • Visite du collège pour les CM2 prévue le 28 mai. Le SIVOS prend en charge le car sous réserve d'une co-organisation avec les communes voisines • Classe découverte en Auvergne la dernière semaine de juin • Voyage de fin d'année de l'école maternelle sera une sortie en bateau dans l'estuaire de la Seine : la date reste à fixer. • 19 juin : remise des prix de l'école Henri Boullen précédée d'une de la 3^{ème} animation « Graine en main » et qui devrait être suivi d'un repas. Pas encore de date pour Saint Gilles <p>Pour information, Le club des aînés de Graimbouville, à l'occasion de la dissolution de leur association, a fait un don à la coopérative scolaire pour solder leurs comptes. A noter également que l'école de Saint-Gilles a reçu un don privé.</p> <p>Questions des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maman déclare par mail être insatisfaite de l'équilibre alimentaire des repas de la cantine au regard des recommandations du PNNS et cite 4 repas en exemple. La réponse apportée est que la notion d'équilibre alimentaire ne s'analyse pas au repas mais sur une période donnée. J'ai précisé
--	---

	<p>que, dans cet objectif, la mise à disposition des menus était là pour permettre aux parents d'ajuster leurs propres menus en conséquence. Par ailleurs j'ai fait remarquer que le repas cantine n'était qu'un élément de l'alimentation des enfants : à titre d'exemple, pour un enfant mangeant tous les jours à la cantine, sur une année scolaire, ces repas cantine ne représentent que la moitié de ses déjeuners et donc un quart de ses 2 repas principaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai également apporté une suite de réponse à une question du précédent conseil concernant la possibilité de déduire fiscalement une partie des dépenses cantine au titre de la garde pour les enfants de moins de 6 ans. Au regard des éléments transmis par la Trésorerie et la DGFIP, j'ai expliqué qu'il est interdit de prendre en compte les coûts d'achat de repas, et les frais de gestion ou de structure. Or, ces derniers sont supérieurs à la participation parentale, la réponse serait plutôt non. C'est l'objet de la délibération ajoutée en début de ce conseil et nous en débattons dans quelques instants. <p>Remerciements des directeurs aux différents intervenants. J'en ai également profité pour transmettre les miens en particulier concernant la qualité de la collaboration et des échanges toujours faits dans l'intérêt des enfants.</p> <p>Les autres membres présents souhaitent-ils apporter une information complémentaire ?</p>
Cantine : Activités	<p>Brigitte Estrier : Pendant cette période de février, les activités coloriage Pokémon, Yoga, et jeux de mots ont été proposés aux élèves de l'école l'Envolée.</p> <p>Pour la période suivante de mars, coloriage Lilo et Stich, Pilates et la déconstruction sont au programme.</p> <p>Je rappelle que, compte tenu des effectifs présents, chaque jour, lors de la récréation avant le repas, un groupe d'une dizaine d'enfants volontaires se rend à la bibliothèque avec un encadrant afin de réduire le nombre d'élèves dans la cour. Je remercie la mairie de Saint-Gilles de cette mise à disposition de locaux pour le SIVOS.</p>
Formation des agents	<p>Brigitte Estrier : Un agent cantine a suivi la formation incendie le 2 mars 2026 et un autre suivra la formation Premier Secours Citoyen début avril 2026. Mme Marie est allée en renfort sur la journée de mars, et il y aura également besoin d'une aide pour celle d'avril.</p>
Cantine : intempéries en janvier 2026	<p>Brigitte Estrier : À la suite des intempéries le lundi 05 janvier 2026, le transport scolaire a été annulé. Les parents en ont été prévenus par SMS par les services de LHSM dès 7h30.</p> <p>Sollicitée à 7h par M Vasse directeur dans le but d'informer les parents des conséquences pour leurs enfants concernant la restauration du midi, j'ai décidé de ne pas délocaliser un service sur Grambouville en raison de l'incertitude de la présence des agents encadrants.</p> <p>Sur Saint-Gilles, lieu de restauration habituel, et après vérification de la présence des agents cantine et les repas ayant été livrés la veille à la cantine le service a été effectué pour une vingtaine d'enfants présents.</p> <p>Le mardi 06 janvier 2026, le transport scolaire a également été annulé et la livraison des repas n'a pu être faite. Néanmoins nous avons pu assurer le service pour les élèves de Saint Gilles de la Neuville grâce à un stock tampon.</p> <p>Je tiens à remercier les agents qui ont fait leur maximum pour être présents sans prendre de risques inconsidérés et à Mme Marie qui a apporté son aide pour le service du mardi.</p> <p>Le vendredi 09 janvier 2026, un arrêté préfectoral a fermé les écoles de Seine-Maritime. La livraison des repas n'a eu lieu à la cantine mais avaient déjà été produits par le prestataire. Une partie des produits a été donnée à un EHPAD mais la majorité a due être jetée. Ce dernier a fait un geste en ne nous facturant que la moitié des repas commandés.</p>

	<p>Facturation cantine des repas des 5, 6 et 9 janvier suite aux intempéries</p> <p>Plusieurs parents ainsi que les parents d'élèves élus ont demandé comment seraient facturés les repas à la suite des intempéries.</p> <p>Ma réponse a été la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lundi 5 janvier : événement inopiné, repas livré et service effectué => facturation du repas • Mardi 6 janvier : utilisation du stock tampon => facturation aux présents • Vendredi 9 janvier : arrêté préfectoral de fermeture => non-facturation <p>Cette réponse a été comprise par les parents sauf un lequel a engagé une procédure administrative concernant la facturation du repas du lundi. Après plusieurs échanges de mail et une rencontre expliquant le contexte de la décision, le parent a accepté et compris la décision. Je vous détaillerai les éléments de cette décision lorsque nous aborderons la 2^{ème} délibération à l'ordre du jour afin de l'entériner ou de la modifier.</p>
<p>Appel d'offres prestataire de la restauration scolaire</p>	<p>Brigitte Estrier : L'appel d'offres va être mis en place pour le contrat de la restauration de scolaire à compter de septembre 2026, Monsieur BARON est en charge de la coordination de cet appel.</p> <p>Le Sivos a été contacté par un groupement de commandes dirigé par la commune d'Epouville qui souhaitait savoir si le groupement auquel appartient le Sivos était intéressé pour rejoindre leur groupement. Cette demande a été transférée à Mr BARON comme la société Newrest qui a communiqué sa brochure pour se faire connaître.</p> <p>Nous sommes dans l'attente d'information de la part de M Baron.</p>
<p>Point Budget</p>	<p>Brigitte Estrier : Nous aurions dû aujourd'hui traiter du CFU mais un dysfonctionnement au niveau de la DGFIP et par ricochet sur la trésorerie n'a pas permis que nous disposions du CFU pour notre réunion de ce jour. Le relais sera donc pris par l'équipe suivante. Néanmoins j'ai tenu à leur préparer le terrain et hier soir, le 10 mars, nous avons eu une réunion de travail avec les membres de la commission finance actuelle afin de poser un regard sur l'évolution des budgets et du contexte depuis 2008. Nous avons également pris connaissance des résultats de l'exercice 2025 et avons fait des propositions pour le BP 2026 afin de donner des pistes de réflexion au prochain Comité syndical.</p> <p>Je vous fais une synthèse de l'exercice 2025 (hors transfert de charge)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recettes de fonctionnement : 178 872 € (167 583 €) • Dépenses de fonctionnement : 171 447 € (171 455 €) ▪ Résultat = 7 425 € (-3 871 €) ▪ Report N-1 = 11 058 € (14 929 €) ▪ Excédent = 18 483 € (11 058 €) <p>(Reversement de charges en 2025 = 17229 €)</p> <p>Je vous propose quelques graphiques pour avoir une vision pluriannuelle de l'évolution des budgets et des coûts par élèves entre 2008 et 2025.</p> <p>Concernant le BP 2026 provisoire travaillé ensemble la tendance va vers une prévision au même niveau que 2025 voire légèrement inférieure, et une diminution de la participation des communes ayant très peu de répercussions pour Saint gilles du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et d'habitants et plus significative pour Graimbouville. Le SIVOS devrait retrouver une capacité d'investissement plus grande, sécurité par rapport aux risques de pannes des équipements d'origine de la cantine.</p>

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
<p>2026.01: Fiscalisation des participations communales</p> <p>Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : comme chaque année nous devons prendre une délibération concernant les modalités de participations des communes que nous souhaiterions sachant qu'ensuite, se sont les Conseils municipaux qui valideront ou pas notre choix si nous décidons de recourir à l'impôt.</p> <p>Je vous rappelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que le SIVOS a la possibilité de remplacer la contribution des communes adhérentes par le produit des taxes directes locale, conformément à l'article L5212-20 du CGCT. • Que la mise en recouvrement de ces impôts ne peut se faire que si les conseils municipaux, obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés dans un délai de 40 jours. <p>Je vous propose de mettre au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2026.</p> <p>Avez-vous des remarques ou des questions ?</p> <p>Votons :</p> <p>Qui est contre :</p> <p>Qui s'abstient :</p> <p>Qui est pour :</p> <p>Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2026</p>
<p>2026.02 : Facturation des repas cantine du 05 et 09 janvier 2026</p> <p>Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : Je vous ai exposé plus avant les circonstances exceptionnelles de ces journées du 5 et 9 janvier. Je vous explique maintenant les éléments du contexte m'ayant amenée à décider de facturer les repas de 6 janvier et pas celui du 9.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 6 janvier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractère inopiné de l'événement et extérieur à une décision d'un des acteurs (parents- SIVOS- LHSM) ○ Conséquence transport hors de notre champ de compétence ○ Service effectué ○ Enfant non présent au repas ○ Absence de référence dans le règlement de fonctionnement ○ Délai identique aux événements de maladie empêchant un enfant de fréquenter la cantine <p>= > Par extension, application des mêmes règles donc facturation</p> • Le 9 juin : <ul style="list-style-type: none"> ○ Décision préfectorale de fermeture des écoles ○ Suppression du service cantine <p>= > Pas de facturation</p> <p>Etes-vous d'accord avec cette interprétation ? Avez-vous des remarques ?</p> <p>Je vous propose de prendre une délibération dans ce sens <i>Vu les intempéries du 05 et 09 janvier 2026, le service à la cantine a été modifié comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le 05 janvier 2026, les élèves de l'école H. BOULLEN de Graitimbouville n'ont pas pu se rendre à la cantine située à Saint Gilles de la Neuville en raison d'un épisode neigeux imprévu et inopiné ayant entraîné l'absence de transport scolaire</i> - <i>Le 09 janvier 2026, un Arrêté Préfectoral a fermé les écoles de Seine-Maritime à cause des intempéries, rendant inutile le service à la cantine</i> <p><i>Vu l'absence d'article dans le règlement intérieur de la cantine, concernant la facturation dans les cas ci-dessus, le SIVOS de l'union décide</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>De facturer les repas du 05 janvier 2026 selon l'article 3 du règlement intérieur de la cantine (délibération 2023.26)</i>

	<p>- <i>De ne pas facturer les repas du 09 janvier 2026 selon l'article 3 du règlement intérieur de la cantine en raison de l'Arrêté Préfectoral soit 87 repas (commander au prestataire le 09 janvier 2026) non facturés.</i> <i>Il sera fait face à la dépense, au Budget Primitif 2026.</i></p> <p>Passons au vote : Qui est contre : Qui s'abstient : Qui est pour : 10</p> <p>Merci</p> <p>Se pose la question de la nécessité de modifier l'article facturation du règlement intérieur de la cantine pour ajouter les cas exceptionnels (absence de transport, absence de livraison, fermeture des écoles...) non prévisibles et intervenant le jour même Qu'en dites-vous ?</p>
<p>2026.03 : Eligibilité fiscale de la facturation cantine</p> <p>Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : Lors du conseil d'école du 04 novembre 2025, un parent d'élève élu demande s'il est possible d'ajouter une ligne sur la facture cantine pour frais de garde afin d'avoir un justificatif pour la déduction fiscale.</p> <p>Je reprends les arguments selon lesquels seuls les frais de garde sont déductibles et qu'il est interdit de prendre en compte les coûts d'achat de repas, et les frais de gestion ou de structure et vous propose le raisonnement suivant en référence à une étude de coûts faite en avril 2025 et actualisée en février 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total du repas = 10.68€ • Coût d'achat du repas = 3.77 € • Coût de gestion et de structure = 4.04 € • Coût de personnel = 2.87€ pouvant correspondre à la notion de garde <p>La participation parentale est de 5.20 € et ne suffit pas à couvrir les frais non éligibles à la déduction fiscale (3.77+4.04 = 7.81 €)</p> <p>⇒ La participation parentale n'est donc pas éligible à la déduction fiscale.</p> <p>Je vous propose donc de prendre une délibération dans ce sens rendant caduque la délivrance d'une attestation fiscale.</p> <p>Une autre méthode consisterait à appliquer les % des différents coûts aux participations parentale et communale... Ce serait quelque peu limite sur le raisonnement au regard des coûts non déductibles et générerait un travail de secrétariat conséquent... Quelle est votre position ?</p> <p>D'accord donc la délibération serait la suivante</p> <p><i>Madame la Présidente expose le coût d'un repas par élève pris à la cantine</i> <i>Elle précise qu'un repas à la cantine correspond à un prix de repas, des frais de garde et des frais de gestions et de structure.</i> <i>Vu que seuls les frais de garde hors du domicile pour les enfants de moins de 6 ans sont éligibles à un crédit d'impôt pour les parents contrairement aux frais de gestion et frais de structure.et d'achat du repas au prestataire</i> <i>Vu que le montant facturé aux parents pour un repas à la cantine est inférieur à la somme des frais de gestion, de structure, et du prix d'achat d'un repas au prestataire</i> <i>Considérant en conséquence que la participation parentale n'est pas éligible à la déduction fiscale</i> <i>Après en avoir délibéré, les membres du Sivos de l'union décident de ne pas fournir d'attestation fiscale pour bénéficier d'un crédit d'impôt pour les frais de garde hors du domicile.</i></p> <p>Il nous faut maintenant voter : Qui est contre : Qui s'abstient : Qui est pour : 10</p>

QUESTIONS DIVERSES :

Brigitte Estrier : Avant de clore cette dernière réunion du mandat, je voulais faire avec vous le recensement des actions que nous avons menées ensemble ; j'ai identifié :

- ❖ Gestion de la crise COVID
- ❖ Ecole numérique subventionnée par l'Éducation Nationale et la DETR
- ❖ Nouveau logiciel de gestion et de nouveaux équipements informatiques pour le secrétariat du SIVOS (ordinateur, double écran, liaison WIFI filaire...)
- ❖ Modification du règlement intérieur de la cantine et évolution de la tarification
- ❖ Partenariat LHSM sur la thématique du gaspillage alimentaire
- ❖ Renouvellement des contrats pour les photocopieurs des deux écoles
- ❖ Négociation des contrats d'assurance
- ❖ Procédure dégradée d'urgence en cas d'impossibilité de dernière minute de transfert vers la cantine des élèves de Graimbouville => délocalisation de la cantine sur la salle polyvalente et utilisation du stock tampon
- ❖ Optimisation continue de l'organisation du temps méridien => formalisation
- ❖ Investissement dans le mobilier scolaire, avec le changement des bureaux d'une classe de l'école « l'envolée »
- ❖ Mise en place des prélèvements bactériologiques par un laboratoire.
- ❖ Formation des agents
 - Sur la thématique de l'accueil de l'enfant, du développement psychomoteur, gestion des conflits, gestion de l'agressivité,
 - Formation sécurité : incendie, geste de survie, HACCP
- ❖ Réactivation du Café-goûté parents-enfants / agents pour visite de la cantine avant la rentrée
- ❖ Révision des statuts
- ❖ Activités ludiques sur le temps méridien des grands
- ❖ Suppression des essuies mains usage unique ou profit de linge lavable
- ❖ Calcul des charges assumées par les communes du RPI
- ❖ Transfert de charge pour les bâtiments partagés
- ❖ Calcul du coût complet d'un élève
- ❖ Cyber sécurité : nom de domaine pour le SIVOS (sivosdelunion.fr) et d'adresses sécurisées pour secrétariat, secrétaire et présidente

Un dernier mot pour vous dire que j'ai apprécié cette expérience de présidente du SIVOS, de pouvoir agir concrètement pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants de nos 2 communes en ayant toujours le souci du maintien voire de l'amélioration des conditions de travail des agents, le tout en intégrant les contraintes techniques et budgétaires qui s'imposent à l'exercice. Les débats ont été animés, avec des désaccords et heureusement qu'il y en a eu, le plus souvent cela enrichit le débat, mais j'ai toujours trouvé que nous avançons dans une ambiance et un objectif de collaboration efficace.

Un petit mot pour les agents : je les ai souvent poussés et bousculés dans leur quotidien en leur proposant régulièrement des modifications d'organisation ou plutôt des ajustements toujours destinés à fluidifier leur travail, à tenter de faire mieux avec les moyens dédiés ou à mieux accepter ce que l'on ne peut pas changer... Merci pour leur adhésion et leur souci de bien faire.

Je salue le travail de notre secrétaire, son expertise, sa rigueur et la qualité du suivi des dossiers, compétences précieuses pour le bon déroulement de nos activités.

J'ai apprécié pouvoir travailler en toute confiance avec chacun d'entre eux.

Je suis un peu triste de perdre le contact avec les enfants.

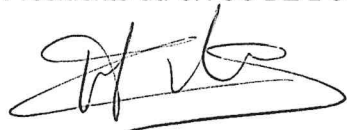
Pour finir, je voulais remercier plus particulièrement Mme Cindy Marie qui a assumé avec détermination son rôle de vice-présidente. Il nous a fallu un peu de temps pour caler notre collaboration, je devais d'abord découvrir tout ce qui se jouait, comprendre les organisations, connaître les interlocuteurs et les liens avant de créer et de faire vivre le fonctionnement de notre binôme. Je trouve que nous avons bien fonctionné, toujours dans le dialogue et l'ajustement réciproque.

Je souhaite une expérience aussi riche au prochain président, à la prochaine équipe

La séance est levée à 20h22

➤ signatures

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION



Cindy MARIE
Secrétaire de Séance



